

Concours

Gagnez un tapis de yoga

Divertissement, plaisir et repos. VisanaFORUM met en jeu 25 tapis de yoga lors d'un tirage au sort. Participez et peut-être serez-vous bientôt l'heureuse ou l'heureux propriétaire de l'un de ces tapis aux multiples fonctions.



En salle de sport, pour un pique-nique ou à la plage, le tapis de yoga est toujours confortable. Participez et gagnez l'un des 25 tapis de yoga dans un sac également très pratique.

Le tapis est de couleur lila et mesure 173x61 centimètres; il est livré avec son sac. Visana tire au sort 25 tapis pour tous les participants et participants.

Tentez votre chance et participez sur le site www.visana.ch, ou au moyen du coupon.

Coupon de participation

Je souhaite gagner un tapis de yoga.

Madame Monsieur

Nom _____

Prénom _____

Rue, n° _____

NPA, localité _____

E-mail _____

Découper le coupon, le coller sur une carte postale et l'envoyer jusqu'au 30 novembre 2009 à: VisanaFORUM, Weltpoststrasse 19, 3000 Berne 15. Aucune correspondance ne sera tenue au sujet du concours. La voie juridique est exclue. Les prix ne peuvent pas être remis en espèces.

Stimuler les défenses immunitaires
Ne laisser aucune chance aux virus et aux bactéries

Page 8

Visana Club
Les offres d'hiver sont là

Page 12

Thomas Zeltner
Entretien avec le directeur sortant de l'OFSP

Page 22

Davantage pour vous.

visanaclub





Sommaire

- 3 Une lacune à combler
- 4 Une prise en charge optimale au meilleur prix
- 6 Votre nouvelle carte d'assuré/e
- 8 Stimuler ses défenses immunitaires
- 10 Visana de nouveau au top niveau!
- 11 Dernière chance: oreiller elsa à prix spécial
- 12 Tout de bon pour l'hiver!
- 14 Un bon feeling pour l'Oberland bernois
- 16 Payer moins grâce aux réductions de primes
- 19 Avez-vous droit aux prestations complémentaires?
- 20 Informations diverses
- 22 Entretien avec Thomas Zeltner
- 24 Concours

Editorial

Chère lectrice, cher lecteur,

Lors de la session parlementaire d'automne, le Conseil national a pris des mesures urgentes pour juguler un peu, l'année prochaine, la fâcheuse augmentation des primes à laquelle nous devons faire face. Toutefois, il est à déplorer que ces mesures, que le Conseil des Etats doit encore accepter, arrivent trop tard et ne soient pas suffisamment convaincantes.

Le rôle des politiques est de prendre des mesures efficaces pour endiguer l'augmentation des coûts de la santé. Les années à venir, ceux-ci augmenteront essentiellement pour deux raisons: nous voulons toutes et tous vieillir en bonne santé et profiter des avancées médicales et pharmaceutiques.

Devons-nous donc accepter que les coûts de la santé continuent à grimper de la sorte dans le futur? Des propositions de réformes réalistes et rapidement réalisables ont été faites, et ce par Visana également. Or, les politiques ont, jusqu'à aujourd'hui, manqué de nombreuses occasions d'amorcer des changements efficaces. Politique de camouflage et recours au droit d'urgence ont eu le dessus. Deux exceptions sont toutefois à noter: la réforme du financement des hôpitaux et les modifications concernant la compensation des risques.

Si nous voulons pouvoir continuer à payer les services médicaux, les médecins, les hôpitaux et les personnes assurées vont devoir se défaire de certaines habitudes. Par exemple, la motivation des médecins devra être redirigée: actuellement, plus le traitement est conséquent, plus le médecin gagne de l'argent, que l'état de santé de la patiente ou du patient s'améliore ou pas. La réforme du financement des hôpitaux, qui entrera en vigueur en 2012, changera notre paysage hospitalier. Les personnes assurées, quant à elles, ne pourront plus consulter en même temps plusieurs médecins n'étant pas en contact les uns avec les autres.

Si nous ne parvenons pas à lancer les réformes nécessaires, nous devrons, chaque automne, faire face à des augmentations de primes.

Albrecht Rychen
Président du conseil
d'administration

Peter Fischer
Président de la direction

Impressum: VisanaFORUM est une publication de Visana. Il paraît quatre fois par année. Rédaction: Urs Schmid, Stephan Fischer, David Roten, Peter Rüegg. Adresse: VisanaFORUM, Weltpoststrasse 19, 3000 Berne 15. Fax: 031 357 99 32. E-mail: forum@visana.ch. Mise en page: Natalie Fomasi, Volketswil. Concept graphique et photos: Meinrad Fischer, Atelier für Gestaltung, Zurich. Impression: Weber Benteli AG, Brügg. Internet: www.visana.ch

Changements d'adresse: si l'adresse est incorrecte ou si vous recevez trop d'exemplaires de VisanaFORUM, veuillez en informer votre agence Visana (vous trouverez l'adresse et le numéro de téléphone sur votre police).

Une lacune à combler

Protection sous forme de capital en cas de maladie. Les prestations de l'AVS, de l'AI et de la LPP sont généralement insuffisantes en cas d'invalidité ou de décès pour les enfants et les personnes n'exerçant pas d'activité lucrative. L'assurance sous forme de capital en cas de décès ou d'invalidité dus à la maladie (KTI) permet de combler cette lacune.

Souffrir d'une maladie grave ou d'une invalidité peut bouleverser la vie. En plus des conséquences physiques et psychiques, les personnes touchées doivent souvent également faire face à des charges financières importantes.

Manque de protection pour les enfants et les personnes n'exerçant pas d'activité lucrative

Les enfants, les jeunes, les étudiants, les femmes au foyer ainsi que les autres personnes n'exerçant pas d'activité lucrative ne bénéficient que d'une protection minimale auprès de l'AVS, de l'AI ou de la LPP en cas de décès ou d'invalidité. Avec KTI, le nouveau produit de Visana, elles peuvent s'assurer à partir de 2010. Différentes sommes de capital peuvent être choisies. Toutefois, ce choix est clairement lié au risque d'invalidité, en particulier pour les enfants et les jeunes.

KTI offre de nombreux avantages

KTI offre de nombreux avantages aux personnes assurées. Les personnes employées et celles exerçant une activité indépendante peuvent elles aussi élargir leur protection d'assurance avec KTI:

- prestation de capital de base en cas d'invalidité ou de décès suite à une maladie;
- protection de toute la famille;
- somme d'assurance au choix, adaptée au besoin;
- les lacunes de la prévoyance professionnelle sont comblées;
- pas de nécessité de justifier le besoin en cas de sinistre;
- possibilité d'assurer les obligations financières (p. ex. hypothèques, reconversions professionnelles, etc.);
- les prestations sont allouées indépendamment des autres assurances;



- prestations maximales avec des primes avantageuses;
- valable dans le monde entier.

KTI est purement une assurance-risque qui ne poursuit pas d'objectif d'économies. Visana est ainsi en mesure de proposer une couverture à des conditions très avantageuses. Vous obtiendrez plus d'informations concernant KTI auprès de votre agence ou sous www.visana.ch.

Devica Larizza
Gestionnaire des produits Clientèle privée

La cause est plus souvent une maladie qu'un accident

Selon les statistiques, une invalidité survient sept fois plus souvent suite à une maladie que suite à un accident. Les décès sont également causés quatre fois plus souvent par une maladie que par un accident.

Une prise en charge optimale au meilleur prix

Economiser des primes avec une couverture d'assurance irréprochable. Un passage de l'assurance de base ordinaire dans un modèle Managed Care vaut la peine – pas seulement à cause des primes plus avantageuses.

Visana offre dans de nombreuses régions de Suisse des modèles Managed Care. Managed Care signifie que vous êtes pris en charge par un cabinet HMO

ou un médecin de famille. Vous économisez ainsi jusqu'à 20 % sur les primes et contribuez à stabiliser les coûts de la santé – le tout avec une couverture d'assurance optimale.

Profitez maintenant

Vous pouvez à tout moment, également en cours d'année, passer dans un modèle du médecin de famille ou HMO. La condition est que vous habitiez dans une région dans laquelle ces modèles sont proposés. La carte ci-contre vous donne un aperçu de la couverture géographique actuelle. Vous pouvez être pris en charge par un médecin de famille ou un cabinet HMO de votre choix dans votre région selon la liste des médecins de Visana. L'offre des médecins de famille et HMO est continuellement élargie.

Vous trouverez d'autres informations relatives aux modèles Managed Care auprès de votre agence Visana ou sous www.visana.ch > Offre > Assurance-maladie > Assurances de base > Managed Care.

Quelques exceptions

Dans les situations suivantes, vous n'avez pas besoin de vous adresser d'abord à votre médecin de famille ou HMO:

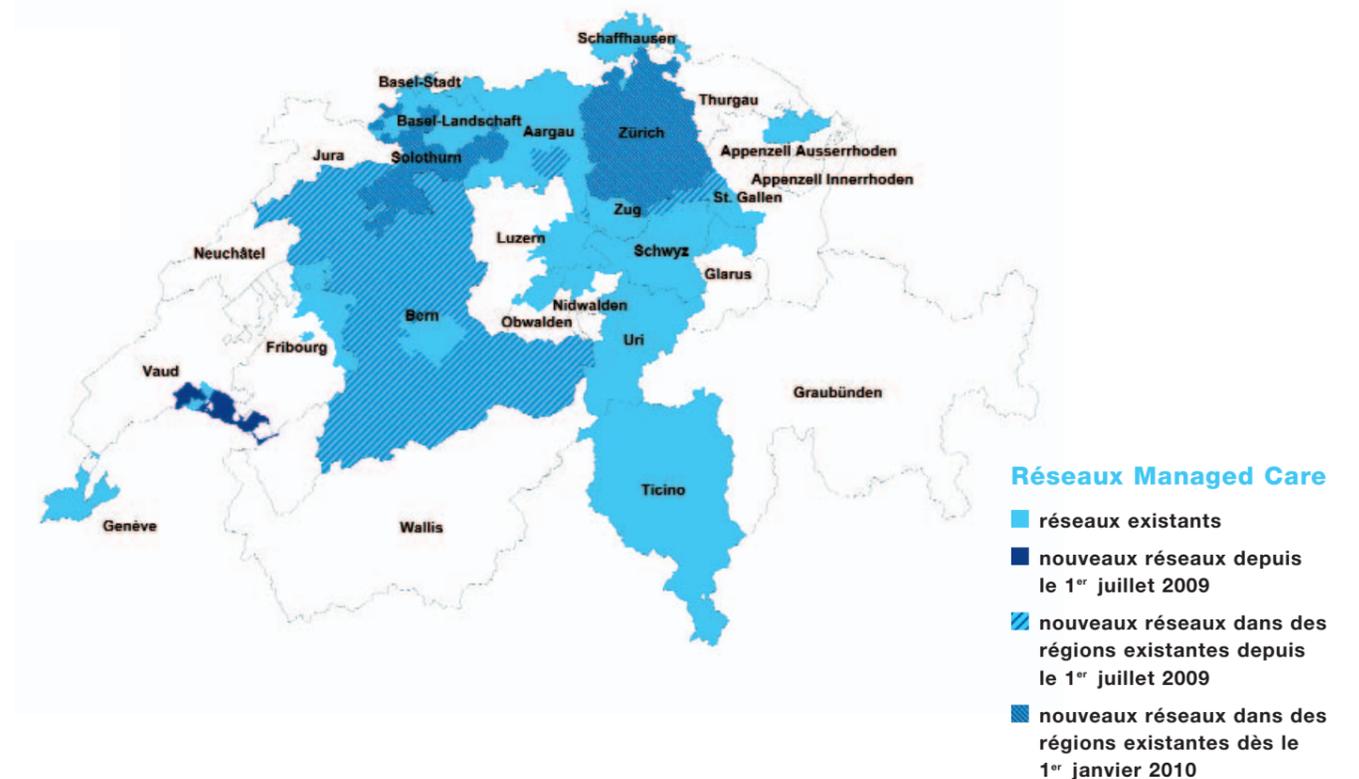
- urgences en Suisse et à l'étranger;
- examens gynécologiques préventifs et obstétrique;
- examens ophtalmologiques ambulatoires;
- verres de lunettes/lentilles de contact.

De nombreux avantages

Visana propose sous les désignations Health Maintenance Organization (HMO) et modèle du médecin de famille (HAM), deux modèles d'assurance comme alternative à l'assurance de base ordinaire. Dans ces modèles, vous vous adressez toujours en premier lieu à votre médecin de famille ou HMO personnel lorsque vous avez besoin d'un soutien médical.

Cela vous apporte de nombreux avantages:

- Votre médecin personnel connaît parfaitement votre état de santé. Vous bénéficiez d'une prise en charge optimale.
- Vous n'avez qu'un seul interlocuteur qui coordonne si nécessaire les mesures à prendre et qui vous envoie chez le spécialiste ou à l'hôpital.
- Vous ne devez pas vous soumettre inutilement à des examens multiples qui vous coûtent du temps et de l'argent et qui vous causent des désagréments.
- Les médecins HMO et HAM collaborent étroitement avec des spécialistes externes, des thérapeutes et des hôpitaux pour vous garantir une prise en charge médicale optimale.



- Vous contribuez de manière significative à stabiliser les coûts de la santé, ce qui est récompensé par un rabais de 20 % dans l'assurance obligatoire des soins (assurance de base) et un rabais pouvant aller jusqu'à 20 % dans les assurances complémentaires.

Une prise en charge complète

Sous le sigle **HMO** sont exploités des cabinets de groupes réunissant des médecins spécialisés dans différents domaines et d'autres spécialistes de la branche médicale comme par exemple des physiothérapeutes et des diététiciennes. Les cabinets HMO proposent donc différentes prestations: examens de laboratoire, radiographie, ECG, ergométrie, sonographie, conseil de santé et offres de la médecine complémentaire.

Les **modèles du médecin de famille** sont des réseaux de médecins indépendants dans une ville ou une région. Ils s'engagent à garantir un approvisionnement en soins médicaux optimal. Les médecins établissent ensemble des diagnostics, échangent leurs connaissances et leurs expériences, discutent et évaluent des métho-

des thérapeutiques. Cela renforce la qualité des prestations médicales. Les médecins qui participent aux modèles du médecin de famille traitent les patients dans leur propre cabinet.

Dans le contexte actuel de l'explosion des coûts de la santé, Managed Care représente une alternative intéressante à l'assurance de base classique.

Urs Schmid

Communication d'entreprise

L'offre est constamment élargie

L'offre Managed Care est continuellement étendue à de nouvelles régions et élargie dans les régions existantes. Au 1^{er} janvier 2010, les modèles suivants seront introduits:

- le cabinet HMO Sanacare à Winterthur www.sanacare.ch
- le modèle du médecin de famille Hareso – Hausärzte Region Solothurn AG www.hareso.ch
- le modèle du médecin de famille Oberes Emmental www.pontenova.ch

Votre nouvelle carte d'assuré/e

Vous allez recevoir une nouvelle carte d'assuré/e. Conformément aux exigences de la Confédération, Visana enverra la nouvelle carte d'assuré/e à tous les assurés et assurées durant le premier trimestre 2010. Celle-ci amène de nombreuses nouveautés pour les personnes qui disposent de l'assurance obligatoire des soins (AOS).

Comme jusqu'ici, vous pouvez retirer, avec votre carte d'assuré/e et votre ordonnance médicale, des médicaments dans les pharmacies suisses selon votre couverture d'assurance, sans les payer. Visana ne vous facturera plus que la participation aux coûts (franchise et quote-part).

Informations selon les directives de l'OFSP

Selon les directives de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), la nouvelle carte d'assuré/e contient toutes les informations nécessaires relatives à la couverture d'assurance. Cela permet de simplifier les déroulements administratifs dans votre intérêt et dans le nôtre. Vous trouvez sur la page suivante une illustration de la nouvelle carte d'assuré/e.

Sauvegarder des données médicales à titre facultatif

La nouvelle carte d'assuré/e vous permet, si vous le souhaitez, de sauvegarder des données chez votre médecin en vue d'améliorer le traitement médical.

Votre carte d'assuré/e arrive à expiration?

Les cartes d'assuré/e qui arrivent à expiration conservent leur validité jusqu'à réception de la nouvelle carte. Vous pouvez retirer des médicaments sans les payer avec votre carte et une ordonnance médicale jusqu'à ce que vous ayez reçu la nouvelle carte. Éliminez votre carte d'assuré/e actuelle de manière écologique seulement quand vous aurez reçu la nouvelle carte durant le premier trimestre 2010.

Pour cela, adressez-vous directement, avec votre carte d'assuré/e, à votre médecin.

Toujours porter la carte sur soi

Nous recommandons à tous les clients et clientes Visana de toujours porter la carte d'assuré/e sur eux. Ils économisent ainsi du temps et s'évitent des désagréments. Emportez également la carte avec vous lors de séjours à l'étranger. Elle sert d'attestation d'assurance en Europe: le dos de la carte contient toutes les données de la carte européenne d'assurance-maladie.

Urban Rast

Responsable de projet Nouvelle carte d'assuré/e



1 Microprocesseur

Le microprocesseur contient, sous forme électronique, toutes les données qui doivent être imprimées sur la carte d'assuré/e selon l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) (nom, prénom, n° de carte, date de naissance, sexe, n° OFSP de Visana, n° AVS de la personne assurée, date d'expiration). Si vous le souhaitez, vous pouvez faire sauvegarder électroniquement des données médicales sur le microprocesseur, chez les fournisseurs de prestations admis (comme p.ex. les médecins).

2 Numéro OFSP

Visana est enregistrée auprès de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) sous ce numéro.

3 Hotline Visana

La Hotline Visana se tient à votre disposition pour toute question ou en cas de problèmes d'utilisation.

4 Numéro AVS

Comme exigé par le législateur, votre numéro d'assuré/e de l'assurance vieillesse et survivants (AVS) figure sur la carte d'assuré/e.

5 Date d'expiration

Votre carte est valable jusqu'à la date mentionnée. L'ancienne carte doit être éliminée de manière écologique après réception de la nouvelle carte.

6 Visana Assistance 24h

En cas d'urgence à l'étranger, Visana Assistance apporte son soutien aux personnes assurées 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 (seulement pour les assuré/es Vacanza).

Informations générales

Vous trouverez de plus amples informations concernant la nouvelle carte d'assuré/e sur le site www.ofsp.admin.ch > Thèmes > Assurance-maladie > Carte d'assuré.



Stimuler ses défenses immunitaires

Lorsque les premières vagues de rhume et de toux s'annoncent, notre système immunitaire a besoin de soutien. En effet, pendant la saison froide, le système immunitaire du corps humain est plus particulièrement mis à contribution. C'est pourquoi il convient de le renforcer pour se protéger contre les attaques de virus et de bactéries.

Notre corps côtoie quotidiennement des agents pathogènes: par le contact avec d'autres personnes, en buvant et mangeant, sur les poignées de portes, sur les claviers et les téléphones. En principe, ce simple contact ne suffit pas à tomber malade. Néanmoins, si les agents pathogènes rencontrent un système immunitaire affaibli, leur tâche est faci-

litée et cela peut conduire à des infections, par exemple à une grippe.

Le système immunitaire – un défenseur intelligent

L'immunité du corps est constituée d'un système combiné, relié à l'ensemble du corps et de ses organes. Ce système reconnaît les agents

pathogènes, les corps étrangers ou ses propres cellules nocives et les combat. Nous devons prendre soin de ce merveilleux système afin qu'il reste performant. Des maladies chroniques et aiguës, une alimentation peu variée, un manque de mouvement, un stress permanent, un manque de repos et de sommeil sont autant de facteurs qui affaiblissent notre système immunitaire.

En hiver, lorsque nous nous réunissons plus souvent dans un espace fermé et dans des pièces mal aérées, les rhumes et les virus de la grippe ont la tâche facile. Les muqueuses asséchées par le chauffage sont une invitation pour les agents pathogènes. Notre système immunitaire a donc besoin de soutien.

Comment renforcer notre système immunitaire?

70% des cellules immunitaires du corps se trouvent dans l'intestin. Ce qui est bon pour l'intestin l'est donc également pour le système immunitaire. Une alimentation équilibrée, riche en fibres est essentielle. Par la consommation quotidienne de fruits frais, de légumes et de produits aux céréales complètes, vous renforcez naturellement votre système immunitaire. Parallèlement, l'apport en vitamines vitales et en minéraux est ainsi assuré.

Entre le système nerveux et le système immunitaire s'effectue un échange réciproque d'informations qui est aussi utilisé dans le processus de guérison d'une maladie. Il est donc logique qu'en fortifiant les nerfs, par exemple en pratiquant du sport de manière adéquate, le système immunitaire est également renforcé. Cela permet aussi de diminuer le stress, grand ennemi du système immunitaire.

Les activités en plein air sont bénéfiques

Pratiquez plus souvent une activité en plein air, même en cas de mauvais temps. Si vous vous habillez chaudement et que vous vous protégez de l'humidité, même une tempête de neige ne vous fera pas de mal. S'offrir régulièrement des pauses et des moments de détente ainsi que suffisamment de sommeil est également bénéfique pour vos nerfs et donc pour votre système immunitaire. Finalement, partager de bons moments à deux ou entre amis contribue aussi au bien-être et donc au renforcement du système immunitaire.

Anna Schaller
Journaliste

Si toutefois des virus parviennent à s'infiltrer

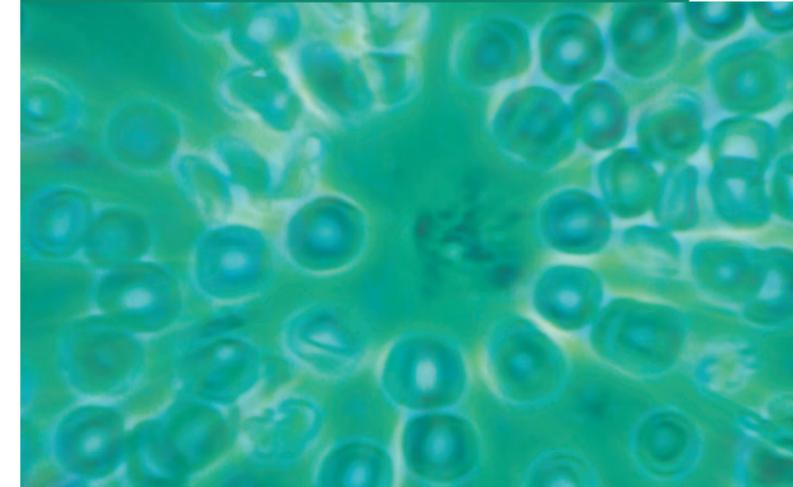
En cas de fort refroidissement, manifesté par un rhume et de la toux, vous devriez rester à la maison jusqu'à la disparition des symptômes, et cela également par égard pour vos collègues de travail. Si, en plus, vous avez de la fièvre, le meilleur remède est de rester au lit, de boire du thé et de dormir. Vous devriez ainsi retrouver la forme en quelques jours.

Grippe pandémique (H1N1)

Vous trouverez des informations et mesures actualisées en matière de protection contre la grippe pandémique (H1N1) sur Internet, sous www.bag.admin.ch ou www.pandemia.ch.

Les stratégies de défense en bref

- Veiller à une alimentation équilibrée, riche en vitamines et en fibres
- Boire au moins deux litres par jour (eau, thé, jus de fruits dilués)
- Pratiquer régulièrement une activité en plein air
- Faire du sport de manière adéquate
- S'accorder des moments de détente
- S'accorder des pauses régulièrement
- Dormir suffisamment
- Se laver les mains plusieurs fois par jour
- S'accorder des bons moments, pour soi et avec les autres



Visana de nouveau au top niveau!

De l'or pour Visana. L'Institut de conseil en matière de gestion de fortune VermögensZentrum (VZ) a comparé les prestations des 15 plus grands assureurs-maladie de Suisse en ce qui concerne les assurances complémentaires de soins les plus vendues. Visana occupe la première place.

Visana partage la première place avec d'autres assureurs, pour les assurances complémentaires de soins les plus vendues. Visana a également obtenu les notes maximum pour ces prestations: médecines douces, protection à l'étranger, médicaments non remboursables par les caisses-maladie, psychothérapies et fitness. Les résultats de cette analyse ont été publiés par le VZ dans sa «Comparaison des assurances complémentaires ambulatoires 2010». Le test a été effectué par le centre de conseil indépendant en collaboration avec les revues Bon à Savoir, K-Tipp, Gesundheitstipp et Saldo.

Vous obtiendrez davantage d'informations sur les assurances complémentaires de Visana auprès de votre agence Visana ou sur le site Internet www.visana.ch

Urs Schmid
Communication d'entreprise

Appréciations du VZ	Remarques du VZ	Evaluation VZ
Résultat global Assurances complémentaires de soins les plus vendues: Visana Traitements ambulatoires II, Visana Médecine complémentaire II		☺
Evaluation pour certaines prestations en particulier Prestations en sus pour les médicaments non remboursés par les caisses-maladie: Visana Traitements ambulatoires II	Prise en charge au titre d'une assurance complémentaire de médicaments prescrits par un médecin mais pas remboursables par les caisses-maladie.	☺
Prestations en sus pour les centres de fitness: Visana Traitements ambulatoires II	Participation aux coûts d'un abonnement dans un centre de fitness reconnu.	☺
Prestations de protection à l'étranger en sus: Visana Traitements ambulatoires II	Pour les voyages intercontinentaux (Etats-Unis, Canada, Australie, Japon, etc.), une couverture complémentaire pour les frais de médecin et d'hôpital à l'étranger et les rapatriements vers la Suisse est indispensable.	☺
Prestations en sus pour la psychothérapie non médicale: Visana Traitements ambulatoires II	Prise en charge des coûts de thérapies chez des psychothérapeutes non médecins (notamment avec une formation en psychologie). Dans tous les cas, une garantie de paiement écrite est à demander au préalable.	☺

L'émoticon ☺ indique une évaluation au niveau le plus élevé.

Dernière chance: oreiller elsa à prix spécial

Prolongation du chèque Surprise: oreiller elsa à prix spécial. En raison de la forte demande, nous prolongeons l'offre spéciale «oreiller elsa» jusqu'à fin février 2010. Grâce à l'oreiller elsa, vous avez au lit une position ergonomiquement correcte, sans contractions.

Si vous n'avez pas encore fait valoir votre chèque Surprise 2009 ou si vous avez manqué l'offre surprise, vous pouvez profiter maintenant de l'occasion. Les oreillers elsa sont très agréables, ils se prêtent bien au nettoyage et sont offerts dans différentes tailles. Vous pouvez par exemple en choisir un plus compact à prendre avec vous en voyage. Vous sentirez tout de suite la différence: l'oreiller cervical orthopédique apporte avec sa douceur un soulagement à vos vertèbres cervicales, à vos épaules et à votre nuque. L'offre est valable jusqu'à fin février 2010.

Notre offre (frais d'envoi inclus)



«Classique» –
le plus vendu
(50 x 33 x 11 cm)
fr. 139.– au lieu de fr. 164.–



«De Luxe» –
l'oreiller de grande taille
(70 x 33 x 11 cm)
fr. 179.– au lieu de fr. 204.–



«Voyage» –
celui qui a la place dans vos bagages
(33 x 33 x 11 cm)
fr. 109.– au lieu de fr. 134.–

Couleurs proposées:

1: ■ ecru, 2: ■ royal, 3: ■ bleu clair, 4: ■ orange



De plus, la mousse minérale elsa a une propriété particulière: elle est lavable! Vous pouvez aisément mettre votre oreiller dans la machine à laver, à 60°C. Vous avez une garantie de trois ans.

Pour davantage d'informations sur les oreillers elsa, consultez le site Internet www.elsaint.com

Vous pouvez passer la commande de votre oreiller elsa aisément au 032 387 00 62, par e-mail à visana-shop@motio.ch ou au moyen du talon de commande (merci de joindre le chèque Wellness du Visana-FORUM 2/08).

Talon de commande

Je commande:

pces Classique à fr. 139.–, couleur n° (v. à gauche)
 pces De Luxe à fr. 179.–, couleur n° (v. à gauche)
 pces Voyage à fr. 109.–, couleur n° (v. à gauche)
 (frais d'envoi inclus)

Madame Monsieur

Nom _____

Prénom _____

Rue, n° _____

NPA, localité _____

Téléphone _____

Signature _____

Prière de renvoyer le talon rempli à:
Motio SA (Visana Shop), case postale 304, 3250 Lyss

Tout de bon pour l'hiver!



Visana Club. Les têtes intelligentes se protègent – et profitent des nouvelles offres Visana Club pour passer un hiver agréable en toute sécurité.

D'après le bpa (Bureau de prévention des accidents), 45 000 accidents de ski et 26 000 accidents de snowboard nécessitant des soins médicaux surviennent chaque année en Suisse. Dans 15 % des cas, c'est la tête qui est blessée.

Les jeunes montrent l'exemple: porter un casque est à la mode

Porter un casque aux sports d'hiver réduit le risque de blessure à la tête de 50 %. En luge également, le bpa recommande le port d'un casque. Heureusement que cela est entre-temps devenu une évidence pour de nombreux sportifs et sportives. Durant la saison d'hiver 2008/09, 65 % des skieurs ou snowboarders portaient un casque. Et la part augmente chaque année. Ce sont surtout les jeunes snowboarders et snowboarders qui ont un comportement exemplaire à ce niveau-là. Car la part des personnes portant un casque baisse nettement avec l'âge.

Les lunettes de ski protègent contre les «coups de soleil»

Des lunettes de ski de haute qualité sont indispensables pour protéger les yeux contre les rayons UV nocifs et donc aussi contre l'aveuglement par la neige, qui atteint l'œil comme un coup de soleil et qui peut, dans des cas graves, conduire au décollement de la couche supérieure de la cornée et de la conjonctive. En outre, des lunettes de ski performantes garantissent une bonne vision en cas de lumière diffuse, de vent, de brouillard ou de tempête de neige.

Offre Visana Club UVEX

Le spécialiste des équipements de protection UVEX propose aux membres de Visana Club un set de sport d'hiver de haute qualité à un prix bas exclusif.

Casque X-Ride IAS: ce modèle au design sportif est disponible en deux tailles, il peut être adapté individuellement et convient pour toutes les classes d'âge.

Lunette de ski F2: ce modèle garantit une protection UV à 100 % et ses propriétés anti-buée sont excellentes. Elle est compatible avec le casque et convient également pour les porteurs de lunettes.



Prix spécial
Casque X-Ride IAS & lunette de ski en set pour 179.90 au lieu de 239.90 francs.

Les offres à succès

Ces offres sont encore valables jusqu'au 31 décembre 2009.

Parc aquatique Bernaqua: 15 % de rabais sur les entrées individuelles

MBT Shoes: 30 francs de réduction sur des souliers MBT de votre choix

Europa-Park: 50 francs de réduction sur les arrangements avec nuitée

Ecole anti-dérapiage de Regensdorf (ASSR): jusqu'à 80 francs de réduction sur les cours anti-dérapiage

Service VALSER: 50 % de rabais sur 2 harasses Valsler et livraison à domicile gratuite

Vous trouverez d'autres informations sur toutes les offres sur www.visana-club.ch

Visana Club – un plus pour vous

En tant que cliente ou client de Visana, vous êtes automatiquement et gratuitement membre de Visana Club et pouvez profiter sans restriction de toutes les offres de nos partenaires. Visana n'utilise pas le moindre franc de prime pour Visana Club. Plus d'informations sur www.visana-club.ch ou en appelant la ligne spéciale d'information 031 357 94 09.

Les offres d'hiver en un clin d'œil

Vous trouverez des informations détaillées sur toutes les offres dans le magazine du club et sur www.visana-club.ch



Sony Video Music Player
139 au lieu de 203 francs



Set pour fondue «Moitié Moitié»
60 au lieu de 84 francs



Carrera GO!!! – Formula Champion
72 au lieu de 109 francs



Sélection de Noël du Lächerli-Huus
44.50 au lieu de 59.30 francs



Luge «Family-Flizzer»
jusqu'à 90 francs de réduction



Nouveaux albums photos ExtraFilm
30 % de rabais



Un bon feeling pour l'Oberland bernois

Entretien avec Roger Studer. Les assuré/es de Visana de l'Oberland bernois et de la partie alémanique du Valais dépendent de l'agence de Thoune. Elle est dirigée par Roger Studer depuis bientôt trois ans.

Dans la branche de l'assurance-maladie, l'automne correspond à la haute saison. L'envoi des nouvelles polices fait bondir le nombre des appels téléphoniques dans les agences. Cette année tout particulièrement, car les augmentations de primes sont un sujet brûlant pour les personnes assurées. L'agence de Thoune le constate aussi: chez eux, depuis quelques semaines, le téléphone n'arrête pas de sonner.

Une excellente préparation

Roger Studer travaille dans le domaine des assurances depuis deux décennies. Début 2007, il a repris la direc-

tion de l'agence Visana de Thoune. «Cela a été une période de ma vie professionnelle très variée et captivante, mais aussi très exigeante», affirme Roger Studer. Il peut toutefois s'appuyer sur une équipe compétente qui s'est bien préparée pour faire face à la «tempête» automnale avec rapidité et fiabilité.

Roger Studer a sous sa responsabilité plus de 40 collaborateurs et collaboratrices répartis entre les agences de Thoune, de l'Oberland bernois et de la partie alémanique du Valais.

«Notre atout incontestable, c'est notre structure décentralisée et nos nombreuses agences d'une seule personne dans les communes», explique Roger Studer. Les gens apprécient de pouvoir mettre un visage sur les personnes qui gèrent leur assurance au lieu de se contenter d'un centre d'appels anonyme.

La population de l'Oberland bernois est ouverte

Les Valaisans sont parfois un peu spéciaux, c'est bien connu. Là-bas, il n'est pas rare de se donner rendez-vous dans un bistro pour un entretien-conseil. Les gens de l'Oberland bernois ont eux aussi leurs particularités. Roger Studer précise qu'il le pense dans un sens très positif. «Ils entretiennent des liens très forts avec l'endroit où ils habitent et apprécient les contacts personnels.»

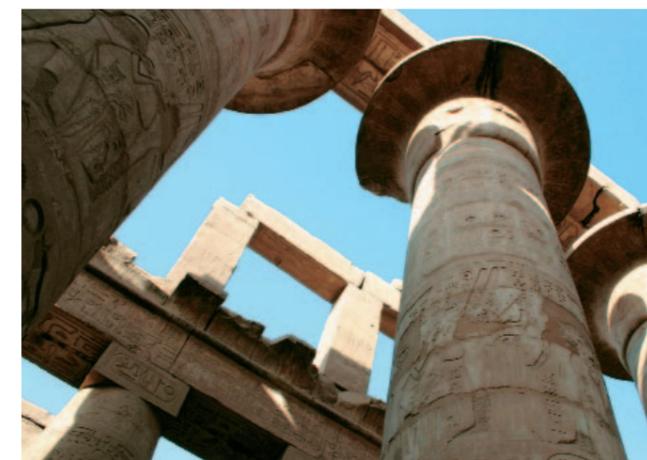
Dans les vallées, le fait de se présenter en costume-cravate en tant que représentant d'assurance n'est pas particulièrement bien perçu. On passe tout de suite pour un «citadin», explique Roger Studer en arborant un sourire amusé. En comparaison avec le reste de la Suisse, il a l'impression que l'obtention d'un rendez-vous est plus simple ici. Les gens réagissent de façon très ouverte et ne raccrochent pas d'emblée le téléphone lorsqu'ils entendent le mot «assurance».

De grands défis en perspective

Les augmentations de primes de cet automne n'empêchent pas Roger Studer de dormir. En effet, Visana est bien positionnée dans l'Oberland bernois. De manière générale, il estime toutefois que l'évolution des dépenses dans le système de santé est inquiétante.

Pour relever les défis qui en résultent, il est nécessaire de pouvoir compter sur du personnel motivé et la motivation provient du plaisir que procure le travail, explique Roger Studer. «Dès lors que chacun assume sa part de responsabilités, la tâche devient plus intéressante et est exécutée plus efficacement. Cela se répercute positivement sur la qualité de notre service, à l'égard de notre clientèle comme de nos partenaires», affirme Roger Studer avec conviction. Outre le montant des primes, cela reste un critère important qui joue en faveur de Visana.

Stephan Fischer
Communication d'entreprise



Photographe enthousiaste

Natif de Thoune, Roger Studer connaît bien l'Oberland bernois et ses particularités. Après plusieurs étapes chez différents assureurs-maladie et privés, il a accepté au début de l'année 2007 de relever un nouveau défi professionnel en occupant la fonction de chef d'agence dans sa ville natale, alors qu'il était âgé de 36 ans. Roger Studer habite à Steffisbourg et se réjouit d'assumer bientôt son rôle de père. Sa plus grande passion est de voyager autour du monde avec sa femme pour capturer les plus belles images lors de leurs périples. Parmi tous leurs voyages, c'est celui en Egypte qui l'a le plus impressionné, pour l'héritage culturel de le pays.

Nouveau chef régional

Visana promeut ses cadres: Roger Studer a été nommé directeur de la clientèle privée pour la région Suisse alémanique. Il est ainsi responsable de la distribution entre Berne et St-Gall, de même que Bâle et Lucerne.



Payer moins grâce aux réductions de primes

Soutien pour les personnes à revenus modestes. Les personnes aux moyens financiers réduits ont droit à une réduction de primes de l'assurance obligatoire des soins (AOS), si elles remplissent les conditions qui prévalent dans leur canton de domicile.

Les conditions nécessaires à l'obtention de la réduction de primes de l'AOS ne sont pas les mêmes dans tous les cantons. Il en va de même pour les montants et les modes de versement des réductions. La réduction de primes peut sensiblement contribuer à soulager le budget du ménage.

Vous trouverez ci-dessous un aperçu de ce que vous devez savoir au sujet de la réduction individuelle de primes: contacts, procédure, délais, déroulement et paiement.

Comment puis-je profiter en 2010 de la réduction individuelle des primes (RIP)?

Service à contacter	Comment faire valoir votre droit aux RIP?	Délais pour présenter la demande	Application par Visana ou par le canton
AG Agence de l'institution d'assurance sociale dans la commune de domicile (anciennement «agence AVS»)	Les assurés peuvent déposer une demande pour les RIP 2010 auprès de leur commune de domicile. Ceux qui étaient au bénéfice du subsidé en 2009 reçoivent directement le formulaire, qui peut être obtenu par tous les autres ayants droit auprès du service compétent.	jusqu'au 31 mai de l'année précédant celle dans laquelle la réduction de primes doit être accordée	Les réductions de primes ne sont déduites du montant des primes qu'après réception de la communication du canton. Les réductions sont indiquées sur les factures de primes; les polices ne font pas mention des déductions. Important: il n'est pas donné d'autre avis concernant le subsidé. Les montants des RIP calculés ultérieurement seront versés aux assurés directement par l'institution d'assurance sociale du canton d'Argovie. Paiement à la caisse-maladie/l'assurée.
AI Ausgleichskasse Appenzell I. RH Hoferbad 2 9050 Appenzell 071 788 94 52	Le canton détermine d'office les ayants droit.	aucun	Les réductions de primes sont appliquées directement par le canton. Paiement à l'assurée/compensation avec impôts encore impayés.
AR Ausgleichskasse Appenzell A.Rh. Kasernenstrasse 4 9102 Herisau 2 071 354 51 51	En règle générale, un formulaire est envoyé automatiquement aux ayants droit ou peut être demandé à l'agence AVS de la commune.	30 septembre 2010	Les réductions de primes sont appliquées directement par la caisse de compensation. Personne assurée
BE Office des assurances sociales et de la surveillance des fondations Département Réduction des primes Forellstrasse 1 3072 Ostermundigen 0844 800 884	Le canton détermine d'office les ayants droit. Ceci ne vaut pas toutefois pour les indépendants ou les personnes possédant des biens immobiliers en dehors du canton. Dans ces cas, une demande doit être adressée à l'office des assurances sociales.	La demande peut être déposée en tout temps, mais seulement pour l'année civile en cours.	Les réductions de primes déjà existantes continuent sans interruption d'être déduites du montant des primes pour la nouvelle année. Les réductions figurent sur les factures de primes; les polices ne font pas mention des déductions. Paiement à la caisse-maladie.
BL Ausgleichskasse Basel-Landschaft, Abt. Prämienvorbereitung Hauptstrasse 109 4102 Binningen 061 425 25 25	Le canton détermine d'office les ayants droit. Le formulaire de demande doit simplement être complété et renvoyé signé.	L'échéance pour la remise des demandes n'était pas encore connue au moment du bouclage de l'édition.	Les réductions de primes sont appliquées directement par le canton. Paiement à l'assurée.

Service à contacter	Comment faire valoir votre droit aux RIP?	Délais pour présenter la demande	Application par Visana ou par le canton
BS Amt für Sozialbeiträge Basel Grenzacherstrasse 62 4058 Basel 061 267 86 65	Les assurés doivent adresser une demande de RIP au service des allocations sociales. Ne sont déterminées d'office que les personnes touchant des prestations complémentaires.	Allocation des RIP dès le dépôt de la demande	Les réductions de primes déjà existantes continuent d'être déduites du montant des primes pour la nouvelle année sans interruption. Les réductions figurent sur les factures de primes; les polices ne font pas mention des déductions. Paiement à la caisse-maladie.
FR Commune de domicile	Les assurés qui ont déjà bénéficié du subsidé en 2009 sont déterminés d'office. Tous les autres doivent déposer une demande auprès de leur commune de domicile.	Allocation des RIP dès le dépôt de la demande	Les réductions de primes ne sont déduites du montant des primes qu'après réception de la communication du canton. Les réductions sont indiquées sur les factures de primes; les polices ne font pas mention des déductions. Les premiers mois sont crédités ultérieurement. Paiement à la caisse-maladie.
GE Service de l'assurance maladie 62, Rte de Frontenex 1207 Genève 026 546 19 00	En règle générale, le formulaire est envoyé automatiquement aux ayants droit. Les personnes soumises à l'impôt retenu à la source et celles âgées entre 18 et 25 ans doivent faire une demande écrite pour obtenir le formulaire.	31 décembre 2010	Les réductions de primes ne sont déduites du montant des primes qu'après réception de la communication du canton (de manière rétroactive, à partir du début du droit à la réduction). Les réductions sont indiquées sur les factures de primes; les polices ne font pas mention des déductions. Paiement à la caisse-maladie.
GL Kantonale Steuerverwaltung Hauptstrasse 11/17 8750 Glarus 055 646 61 50	Le canton détermine d'office les ayants droit.	aucun	Les réductions de prime sont appliquées directement par le canton. Paiement à l'assurée/compensation avec impôts encore impayés.
GR Ausgleichskasse des Kantons Graubünden Ottostrasse 24, Postfach 7001 Chur 081 257 42 10	En règle générale, un formulaire est envoyé automatiquement aux ayants droit ou peut être demandé auprès de l'agence AVS de la commune.	31 décembre 2010	Les réductions de primes sont appliquées directement par le canton. Personne assurée
JU Caisse de compensation du canton du Jura 3, rue Bel-Air 2350 Saignelégier 032 952 11 11	En règle générale, un formulaire est envoyé automatiquement aux ayants droit ou peut être demandé auprès de l'administration communale.	31 décembre 2010	Les réductions de primes ne sont déduites du montant des primes qu'après réception de la communication du canton. Les réductions sont indiquées sur les factures de primes; les polices ne font pas mention des déductions. Les réductions pour les premiers mois sont effectuées ultérieurement. Paiement à la caisse-maladie.
LU Agence AVS de la commune de domicile	Un formulaire est envoyé d'office aux assurés qui avaient droit au subsidé en 2009 et doit être transmis par eux à la commune de domicile. Tous les autres doivent adresser une demande à leur commune de domicile.	L'échéance pour la remise des demandes n'était pas encore connue au moment du bouclage de l'édition.	Les réductions de primes sont appliquées directement par le canton. Personne assurée
NE Service cantonal de l'assurance-maladie Faubourg de l'Hôpital 3 2000 Neuchâtel 032 889 66 30	Le canton détermine d'office les ayants droit.	L'échéance pour la remise des demandes n'était pas encore connue au moment du bouclage de l'édition.	Les réductions de primes déjà existantes continuent d'être déduites du montant des primes pour la nouvelle année sans interruption, resp. jusqu'à réception de la nouvelle taxation. Les réductions figurent sur les factures de primes; les polices ne font pas mention des déductions. Paiement à la caisse-maladie.
NW Commune de domicile	Les assurés doivent remplir un formulaire de demande et le déposer auprès de leur commune de domicile.	L'échéance pour la remise des demandes n'était pas encore connue au moment du bouclage de l'édition.	Les réductions de primes sont appliquées directement par le canton. Personne assurée
OW Secrétariat communal/ Boursier communal, commune de domicile	Le canton détermine d'office les ayants droit. Ceux-ci reçoivent au mois d'avril un octroi de réduction de primes. Tous les autres peuvent retirer le formulaire auprès de leur commune de domicile. Après avoir été rempli, il doit être déposé auprès de la commune.	31 mai 2010	Les réductions de primes sont appliquées directement par le canton. Personne assurée
SG Agence AVS de la commune de domicile	Le canton détermine d'office les ayants droit. Ceux-ci reçoivent automatiquement dans le courant du mois de janvier un octroi de réduction de primes à utiliser en tant que formulaire de demande. Les personnes qui n'ont pas reçu le formulaire d'ici fin février mais estiment avoir droit aux RIP peuvent remettre le formulaire de demande à leur commune de domicile.	La demande doit être remise à l'agence AVS de la commune de domicile dans un délai de 20 jours. Pour des raisons impératives, le délai peut être prolongé jusqu'au 31.12.	Les réductions de primes ne sont déduites du montant des primes pour la nouvelle année qu'après réception de la communication du canton, les premiers mois étant alors alloués rétroactivement. Les réductions figurent sur les factures de primes; les polices ne font pas mention des déductions. Paiement à la caisse-maladie.

Service à contacter	Comment faire valoir votre droit aux RIP?	Délais pour présenter la demande	Application par Visana ou par le canton
SH Agence AVS de la commune de domicile	Les assurés doivent adresser une demande à leur commune de domicile, où le formulaire peut être retiré, puis déposé une fois rempli.	La demande, dûment remplie, doit être remise à l'office des assurances sociales dans un délai de 20 jours.	Les réductions de primes ne sont déduites du montant des primes pour la nouvelle année qu'après réception de la communication du canton, les premiers mois étant alors alloués rétroactivement. Les réductions figurent sur les factures de primes; les polices ne font pas mention des déductions. Paiement à la caisse-maladie.
SO Ausgleichskasse des Kantons Solothurn Postfach 116 4501 Solothurn 032 686 22 00	Le canton détermine d'office les ayants droit. Ceux-ci reçoivent un formulaire de demande, qu'ils doivent transmettre dans les 30 jours dûment rempli à la caisse de compensation compétente.	31 juillet 2010	Les réductions de primes ne sont déduites du montant des primes qu'après réception de la communication du canton, les premiers mois étant alors alloués rétroactivement. Les réductions figurent sur les factures de primes; les polices ne font pas mention des déductions. Paiement à la caisse-maladie.
SZ Ausgleichskasse Schwyz Postfach 53 6431 Schwyz	Le canton détermine d'office les ayants droit. Les personnes qui n'ont pas reçu le formulaire de demande peuvent le retirer auprès de l'agence AVS, où elles le déposeront une fois rempli.	L'échéance pour la remise des demandes n'était pas encore connue au bouclage de l'édition.	Les réductions de primes sont appliquées directement par le canton. Paiement à l'assurée.
TG Commune de domicile	De façon générale, le canton détermine d'office les ayants droit. Ceux-ci reçoivent un formulaire à remplir et à remettre à la commune de domicile dans un délai de 30 jours. Les personnes qui n'ont pas reçu ce formulaire peuvent déposer une demande auprès de leur commune de domicile.	31 décembre 2010	Les réductions de primes sont appliquées directement par le canton. Paiement à l'assuré.
TI Istituto delle assicurazioni sociali Via Ghiringhelli 15a 6500 Bellinzona 091 821 91 11	Un formulaire de demande est envoyé d'office aux assurés qui ont bénéficié du subsidie en 2009 et doit être renvoyé par eux, dûment signé. Tous les autres peuvent retirer le formulaire auprès de leur commune de domicile.	31 décembre 2010	Les réductions de primes ne sont déduites du montant des primes qu'après réception de la communication du canton. Les réductions figurent sur les factures de primes; les polices ne font pas mention des déductions. Paiement à la caisse-maladie.
UR Amt für Gesundheit Klausenstrasse 4 6460 Altdorf 041 875 21 51	De façon générale, la détermination des ayants droit se fait d'office. Les personnes concernées reçoivent un formulaire. Les personnes qui n'ont pas reçu ce formulaire peuvent déposer une demande auprès de leur commune de domicile.	L'échéance pour la remise des demandes n'était pas encore connue au bouclage de l'édition.	Les réductions de primes sont appliquées directement par le canton. Paiement à l'assurée.
VD Commune de domicile	Les personnes qui n'ont pas bénéficié des RIP jusqu'ici remettent le formulaire de demande dûment rempli à la commune. Les assurés qui y avaient déjà droit sont avisés automatiquement par voie de décision. Le droit au subsidie prend effet à la date à laquelle cette décision est remise.	Allocation des RIP dès le dépôt de la demande	Les réductions de primes ne sont déduites du montant des primes qu'après réception de la communication du canton. Les réductions figurent sur les factures de primes; les polices ne font pas mention des déductions. Paiement à la caisse-maladie.
VS Caisse de compensation du canton du Valais Avenue Pratiferi 22 1950 Sion 027 324 91 11	Les assurés qui ont déjà bénéficié des RIP en 2009 reçoivent automatiquement un formulaire pour le renouvellement. Sinon, une requête individuelle peut être déposée auprès de la caisse cantonale de compensation.	31 décembre 2010	Les réductions de primes ne sont déduites du montant des primes pour la nouvelle année qu'après réception de la communication du canton, les premiers mois étant alors alloués rétroactivement. Les réductions figurent sur les factures de primes; les polices ne font pas mention des déductions. Paiement à la caisse-maladie.
ZG Commune de domicile	Les assurés à revenu modeste sont informés d'office et reçoivent le formulaire de demande, qui doit être remis à la commune de domicile. Les autres personnes qui estiment avoir droit aux RIP peuvent se procurer un formulaire auprès de la commune.	30 avril 2010	Les réductions de primes ne sont déduites du montant des primes pour la nouvelle année qu'après réception de la communication du canton, les premiers mois étant alors alloués rétroactivement. Les réductions figurent sur les factures de primes; les polices ne font pas mention des déductions. Paiement à la caisse-maladie.
ZH Sozialversicherungsanstalt des Kantons Zürich Röntgenstrasse 17 8087 Zürich 044 448 50 00	Le canton détermine d'office les ayants droit. Tous les assurés reçoivent un formulaire individuel de demande au moyen duquel les ayants droit doivent demander le versement des RIP 2010 à l'assureur-maladie.	Si le formulaire de demande n'est pas renvoyé signé à la SVA dans un délai de deux mois, le droit au subsidie est perdu.	Les réductions de primes ne sont déduites du montant des primes qu'après réception de la communication du canton. Elles figurent sur les factures de primes; les polices ne font pas mention des déductions. Paiement à la caisse-maladie.

Avez-vous droit aux prestations complémentaires?

Lorsque l'AVS et l'AI ne suffisent pas à couvrir le minimum vital, les personnes concernées peuvent demander des prestations complémentaires (PC).

Les prestations complémentaires sont destinées à aider les personnes «dont les prestations de l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité ne suffisent pas à couvrir le minimum vital».

Prestations et remboursement des frais

Les PC sont versées par les cantons. Elles sont constituées, d'une part, de prestations annuelles versées mensuellement et d'autre part de remboursements de frais de maladie et d'invalidité.

Pour bénéficier des PC, il faut:

- avoir droit à une rente de l'AVS, même en cas de retraite anticipée, ou à une rente de l'AI (à des conditions bien précises) ou à une allocation pour impotent de l'AI;
- vivre en Suisse et
- être de nationalité suisse. Les personnes de nationalité étrangère peuvent également bénéficier des PC, si elles remplissent certaines conditions.

Les frais de maladie et d'invalidité sont remboursés uniquement s'ils ne sont pas déjà couverts par une autre assurance. Les frais suivants, entre autres, peuvent être remboursés:

Pour davantage d'informations

Les agences cantonales et communales AVS/AI vous renseigneront volontiers. Adressez-vous à votre caisse de compensation cantonale ou à l'office AVS communal où vous recevrez un memento contenant de plus amples informations et des exemples de calculs concrets. Ce memento est également disponible sur Internet: www.avs.ch

Sur le site Internet de Pro Senectute, vous pouvez provisoirement procéder à un calcul pour savoir si vous avez droit aux PC: www.pro-senectute.ch

quote-part et franchise de l'assurance obligatoire des soins (AOS), traitements dentaires, aide ménagère, frais de transport, cures prescrites par un médecin.

Faire une demande

Si vous souhaitez demander des PC, adressez-vous à l'agence AVS/AI compétente (voir encadré). Vous y obtiendrez les formulaires officiels pour la demande. Les formulaires peuvent être déposés par la personne ayant droit aux PC, par une personne de sa famille proche ou par un représentant.

Urs Schmid

Communication d'entreprise

81,60 au lieu de 31,80

Toutes les personnes assurées dans l'assurance de base recevront l'année prochaine un remboursement de CHF 81,60, soit 6,80 par mois, via leur assureur-maladie. Ce montant est issu de la redistribution du produit de la taxe environnementale (COV et CO₂). Le montant total est indiqué sur les nouvelles polices qui ont été envoyées en octobre. Le remboursement se fait au moyen d'une réduction de la prime.

Jusqu'ici, le produit était redistribué deux ans plus tard. En 2010, afin de renforcer le pouvoir d'achat de la population et donc de relancer la conjoncture, le produit de la taxe sur le CO₂ 2009 et 2010 sera redistribué en même temps que celui des taxes environnementales de l'année 2008.

Dans le VisanaFORUM EXTRA qui était joint à la police, le montant indiqué était de CHF 31,80, resp. 2,65 par mois. La décision du versement anticipé ayant été prise après l'impression de ce journal, le montant actuel n'a pas pu être pris en compte.

Question fréquemment posée

«Pourquoi le bulletin de versement pour ma facture de prime est-il imprimé sur une feuille séparée alors qu'il y aurait suffisamment de place sur la facture?»

Visana comprend très bien que vous considériez l'impression d'une deuxième feuille comme peu écologique, le bulletin de versement (BVR) pouvant être placé sur la première feuille.

Mais le choix de cette solution s'explique: une seule facture par famille étant établie par période de prime, une grande partie des factures comporte plusieurs pages. Auparavant, nous utilisions des formulaires avec BVR attaché, et cela menait parfois à des résultats n'offrant pas une bonne vision d'ensemble, en raison du manque de place. Nous avons donc décidé d'imprimer la facture sur une feuille à part.

Economiser des ressources et des coûts est une préoccupation constante de Visana. Ainsi, nous sommes actuellement en train de développer l'envoi automatique de documents, afin de pouvoir à l'avenir placer un plus grand nombre de documents dans une seule enveloppe. Cela nous permettra d'économiser du papier et des frais de port.

En tant que cliente ou client, vous pouvez également contribuer à réduire la consommation en papier et à économiser les coûts. Les moyens de paiement automatiques LSV des banques ou Debit Direct de PostFinance permettent d'éviter l'envoi de facture et, en prime, vous gagnez du temps et vous vous facilitez la tâche. Pour de plus amples informations, consultez le site www.visana.ch.

Spot

Modification des ordres permanents

Vous réglez vos primes d'assurance au moyen d'un ordre permanent? Si c'est le cas, pensez à l'adapter à la nouvelle prime 2010, jusqu'à la mi-décembre, auprès de votre banque ou de PostFinance. Cela permettra à toutes les parties concernées d'éviter des coûts et des charges inutiles. Nous vous signalons par ailleurs que vous pouvez régler vos factures de primes encore plus simplement au moyen du système de recouvrement direct ou Debit Direct. Vous trouverez plus d'informations à ce sujet sous www.visana.ch.

Course de l'Avent: à vos marques pour une bonne cause!

En participant à la course de l'Avent qui aura lieu le 29 novembre 2009 à Yverdon, vous contribuez au soutien de l'association caritative «Le Copain» qui s'occupe, en Valais, de l'éducation de chiens d'assistance pour personnes handicapées. La moitié de l'argent encaissé est en effet versée à cette association.

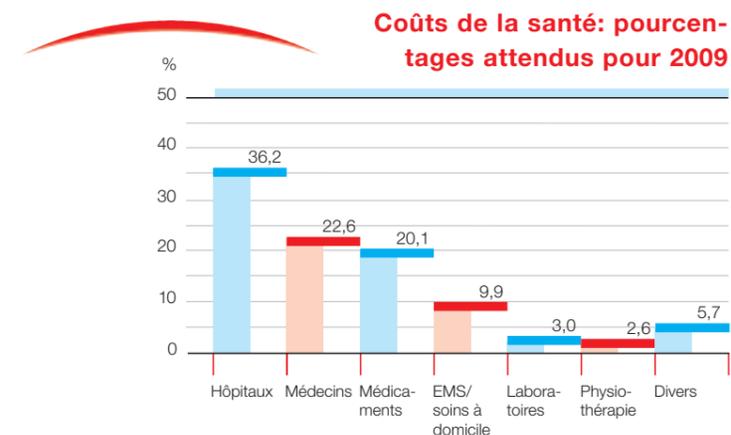
Les adultes peuvent participer en payant la modique somme de dix francs. Les enfants jusqu'à 14 ans participent gratuitement. Soyez vous aussi de la partie et courez pour une bonne cause le premier dimanche de l'aven. Inscription jusqu'au 24 novembre 2009 sous www.coursedelavent.ch.

Gagnantes et gagnants du vol en montgolfière

Les assurées et assurés Visana ci-dessous ont participé au concours du dernier numéro de VisanaFORUM. La chance leur a souri: ils s'envoleront avec la personne de leur choix dans la montgolfière MediService. Une vue époustouflante les attend. Nous leur souhaitons beaucoup de plaisir.

Angela Aegerter, Gstaad; Barbara Müller, Herrenschwanden; Urs Müller, Zeglingen

Le graphique actuel



Pour l'année 2009, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) s'attend à des coûts à hauteur de 23,2 milliards de francs dans le domaine de l'assurance obligatoire des soins (AOS), aussi appelée assurance de base. Les domaines générant les coûts les plus élevés sont les hôpitaux (stationnaires et ambulatoires) avec 8,4 milliards de francs budgétés, les traitements chez les médecins, avec 5,2 milliards de francs, les médicaments remis par les médecins et les pharmacies, avec 4,7 milliards de francs (il est à préciser que les médicaments remis dans le domaine stationnaire ne sont pas compris dans ces chiffres) et les établissements médico-sociaux et les soins à domicile, avec 2,3 milliards de francs.

Informations importantes

Avez-vous des questions?

Si vous avez des questions concernant votre assurance, vous pouvez vous adresser en tout temps à Visana. Vous trouverez le numéro de téléphone et l'adresse de votre interlocuteur sur votre police actuelle.

Pour toute question relative aux formulaires, vous trouverez les explications sur Internet, sous www.visana.ch > Personnes > Service > Questions fréquentes > Questions techniques.

Visana Assistance

En cas d'urgence à l'étranger, Visana Assistance vous offre son soutien 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, au numéro de téléphone +41 22 819 44 11. Ce numéro figure également sur votre carte d'assuré.

Contact pour la protection juridique en matière de santé

Pour faire valoir vos droits en vue de l'obtention de dommages-intérêts, appelez le n° de tél. 062 836 00 70.

Visana Newsletter

Si vous voulez éviter pour l'avenir de passer à côté d'un concours ou d'une offre attrayante du club, vous pouvez vous inscrire sur www.visana.ch pour recevoir sans frais notre Newsletter.



«Nous avons fait

bouger beaucoup de choses»

Fin 2009, Thomas Zeltner quitte l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), après 19 ans passés à sa tête. Le moment pour lui de faire le bilan de ces années à exercer «le plus passionnant des métiers du domaine de la santé».

Pour Thomas Zeltner, le 21^e siècle est celui de la santé. L'espérance de vie augmente constamment partout dans le monde. C'est pourquoi il milite pour un système de meilleure qualité à des coûts moins élevés.

VisanaFORUM: Thomas Zeltner, quel bilan tirez-vous de ces 19 années passées à la tête de l'OFSP?

Thomas Zeltner: Nous avons fait bouger beaucoup de choses. Auparavant, le domaine de la santé en Suisse se résumait aux soins. Aujourd'hui, c'est

un système complet qui repose sur trois piliers: la prévention, le dépistage et les soins. Nous avons réussi, j'en suis convaincu, à donner une nouvelle dimension au domaine de la santé au sein de la politique et de la société.

Les coûts de la santé ne cessent d'augmenter.

Nous vieillissons et il existe toujours davantage de possibilités de traitements dont nous voulons toutes et tous profiter. Le niveau de vie joue également un rôle: plus un pays est riche, plus la consommation est élevée. Il ne faut toutefois pas oublier que le système de la santé est la deuxième branche la plus importante de l'économie suisse.

Qu'en est-il du système de santé lui-même?

Nous n'avons jamais été en aussi bonne santé. Notre espérance de vie est plus longue et la qualité des soins médicaux augmente. En ce qui concerne la qualité, elle doit encore être améliorée. Une qualité accrue va de pair avec des prestations moins chères.

N'est-ce pas contradictoire?

Nous avons un hôpital tous les cinq kilomètres et ne connaissons pas la signification du verbe «attendre». Cette structure d'excellente qualité est très coûteuse. Or, cela ne veut pas dire que le résultat des soins est également d'excellente qualité. Au contraire. Plus le nombre des hôpitaux est élevé, plus le nombre d'opérations effectuées par chaque hôpital est bas. D'où une diminution de la qualité. Pour augmenter le niveau de la qualité, il faut qu'un plus petit nombre d'hôpitaux effectue un plus grand nombre d'opérations. C'est de cette manière que nous obtiendrons un meilleur niveau de qualité pour les patientes et les patients à des coûts moins élevés.

Que faudrait-il faire concrètement?

26 cantons et 26 planifications hospitalières: c'est exagéré. La planification devrait être intercantonale.

L'un des points-clés de ces 19 années a été l'introduction de la prévention. Pour quelle raison?

La prévention aide à rester en bonne santé et par conséquent à juguler les coûts. Elle est désormais l'un des piliers de notre système.

Responsabilité de l'Etat ou responsabilité individuelle?

Nous devons protéger les enfants et les adolescents contre les substances nocives. C'est indiscutable. La responsabilité individuelle soulève toutefois la question suivante: dans quelle mesure l'individu a-t-il le droit de se détruire aux frais de la communauté?

Qu'en pensez-vous?

J'approuve le fait que les personnes qui fument soutiennent l'AVS par le biais de l'augmentation du prix du tabac. Au moins, les recettes fiscales retournent à la collectivité, si ce n'est pas aux personnes malades. Il serait toutefois difficile d'imposer des primes d'assurance-maladie plus élevées. Il est en effet pratiquement impossible de «repérer» les fumeurs parmi les personnes assurées.

Fumer pourrait être interdit.

Non, cela ne ferait que créer un marché noir. Je suis en général assez prudent par rapport aux nouvelles interdictions. Si une interdiction doit être instaurée, elle ne devrait l'être que pour une période limitée. Dans le temps, de

Cultiver les amitiés

«Beaucoup bouger», telle est la recette de santé de Thomas Zeltner. Le fait qu'il ne fume pas n'est pas étonnant. Toutefois, le plus important, pour lui, c'est d'avoir une vie sociale équilibrée. «Il y a une vie à côté du travail», dit-il lui-même. Il ajoute que de toute évidence, si l'on cultive ses relations sociales, on est mentalement et physiquement en meilleure santé que si l'on ne le fait pas. Et c'est exactement ce qu'il a prévu de faire à l'avenir.

Monsieur santé

Thomas Zeltner, âgé de 62 ans, œuvre depuis 1991 au sein de la politique de la santé en Suisse en tant que directeur de l'OFSP. Médecin et juriste, il est également professeur en santé publique à la faculté de médecine de Berne. Depuis 1991, il représente la Suisse au sein de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Après son départ de l'OFSP, Thomas Zeltner restera fidèle au monde académique. Il collaborera, à l'Université Harvard à Boston (USA), à de nouvelles approches multidisciplinaires dans le domaine de la santé.

nombreux cantons avaient instauré l'interdiction de cracher à cause de la tuberculose. Elle fut levée, lorsque la maladie fut éradiquée. Je suis sûr que dans quelques années plus personne ne fumera à l'intérieur d'un bâtiment.

Quels sont d'après vous les plus grands défis qu'il y aura à relever?

Je n'en mentionnerai qu'un seul, dont beaucoup de personnes n'ont pas conscience: l'internationalisation. Personne ne s'attendait à ce qu'elle se fasse à un tel rythme. 30 % du personnel dans le domaine de la santé vient de l'étranger, les grandes menaces de santé sont internationales et un nombre croissant de traitements sont effectués ou achetés à l'étranger.

Que souhaitez-vous à votre successeur?

Beaucoup de plaisir, de ténacité et de force, pour apporter des changements. Je lui souhaite également d'avoir le courage de faire parfois preuve de provocation. On parvient souvent à faire évoluer la situation en essayant d'introduire des changements controversés sous la forme de projets; cette manière de procéder permet de vaincre la peur des réformes.

Interview:

Christian Beusch

Responsable de la Communication d'entreprise